



Comment obtenir votre identité numérique

France Identité puis la faire certifier en mairie ?

Votre carte d'identité ressemble à

Vous ne pouvez pas encore bénéficier de l'identité numérique



Vous pouvez bénéficier de l'identité numérique et de sa certification



Pour créer votre identité numérique régalienn

Étape 1

Vous devez être âgé d'au moins 18 ans, et votre téléphone doit être compatible : téléphone disposant de la technologie NFC (Android 11 minimum ou iOS 16.6 minimum).



Téléchargez l'application France Identité



Créez votre identité numérique en suivant les instructions de l'application



Choisissez un code personnel à 6 chiffres

Bravo !

Vous avez à présent accès de façon sécurisée à de nombreux services :

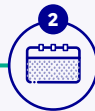
- authentification en ligne,
- génération d'un justificatif d'identité à usage unique,
- présentation de votre droit à conduire...

Pour certifier votre identité numérique

Étape 2



Initialisez une demande de certification d'identité numérique dans votre application France Identité



Prenez rendez-vous dans une mairie qui propose ce service sur : [rendezvouspasseport.ants.gouv.fr](https://www.rendezvouspasseport.ants.gouv.fr)



Rendez-vous en mairie avec votre carte d'identité, votre téléphone et le QR code associé à votre demande

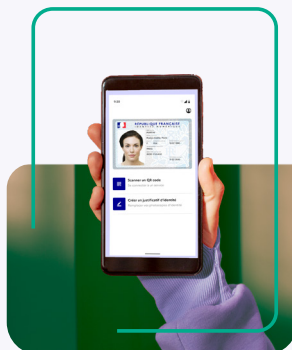


Dans les 48 h après votre passage en mairie, vous serez notifié par e-mail et dans l'application France Identité du résultat de votre demande de certification.

La certification de votre identité numérique vous permet d'accéder à des démarches sensibles en ligne comme la procuration de vote et les services accessibles avec FranceConnect+ (Ma Prime Rénov, MonCompteFormation...).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :

france-identite.gouv.fr



France Identité : à quoi ça sert ?

**Votre carte d'identité est au format carte bancaire ? Vous avez au moins 18 ans ?
Votre téléphone dispose de la technologie NFC et d'un système d'exploitation récent ?
Alors, vous pouvez profiter des avantages de l'identité numérique régalienne
en téléchargeant l'application officielle France Identité !**

Vos avantages avec l'identité numérique



Créez un **justificatif d'identité numérique à usage unique** qui remplace la photocopie de carte d'identité et vous protège des risques d'usurpation d'identité dans vos démarches (dossier logement, réception de colis, demande de permis de conduire...)



Importez votre **permis de conduire** pour l'avoir toujours sur vous en cas de contrôle.



Authentifiez-vous facilement et de façon sécurisée à **tous les services France Connect** (déclaration d'impôt, changement d'adresse en ligne, demande de carte européenne d'assurance maladie, demande d'immatriculation d'un véhicule...)



Prouvez votre identité en face-à-face en gardant la maîtrise sur les données partagées. L'identité numérique n'affiche que votre photo, nom, prénom et est vérifiable sans transmission de vos données.



Vos avantages en plus avec la certification en mairie

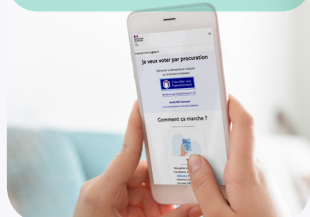


Certifiez votre identité numérique en mairie pour accéder à des démarches en ligne **sensibles** en toute sécurité :



L'avantage de la certification de votre identité numérique, c'est de pouvoir réaliser de nombreuses démarches qui nécessitent autrement un déplacement physique en mairie ou ailleurs (gendarmerie, préfecture...) pour vérifier votre identité.

Procuration de vote 100 % dématérialisée



Bouquet de services accessibles via FranceConnect+



Demandes de financement de travaux de rénovation énergétique avec MaPrimeRénov



Achat de formation avec Mon Compte Formation

Et bien d'autres usages à venir...